

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.267
28 janvier 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie le 27 janvier 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Uniform^{1/} : Entre 10 heures^{2/} et 10 h 49 tir d'artillerie par les forces syriennes (confirmé par les PO Three et Four).

b) Patrouilles 34 [point 2534-2937 (coordonnées approximatives)]^{1/}, 35 [point 2526-2851 (coordonnées approximatives)]^{1/} et 44 [point 2519-2911 (coordonnées approximatives)]^{1/} : Entre 10 h 50 et 11 h 19 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 11 h 55 et 15 h 13 tir d'artillerie par les forces israéliennes et entre 12 h 5 et 15 h 2 tir d'artillerie par les forces syriennes (échange de feux). Entre 13 h 15 et 13 h 50 tir de mortier et entre 13 h 46 et 14 h 5 tir de char par les forces israéliennes.

c) Patrouilles 31 [point 2449-2952 (coordonnées approximatives)]^{1/} et 42 [point 2431-2961 (coordonnées approximatives)]^{1/} : Entre 12 h 2 et 12 h 20 et entre 13 h 45 et 14 h 15 tir d'artillerie par les forces israéliennes, et entre 13 h 25 et 14 h 10 tir d'artillerie par les forces syriennes (échange de feux). Entre 12 h 7 et 14 h 30 tir de mortier par les forces syriennes et entre 13 h 13 et 14 h 18 tir de mortier par les forces israéliennes (échange de feux).

^{1/} L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

^{2/} Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

d) Patrouilles 32 /point 2345-3054 (coordonnées approximatives)/, 38 /point 2395-3040 (coordonnées approximatives)/ et 41 /point 2367-3026 (coordonnées approximatives)/ : Entre 12 h 4 et 14 h 15 tirs d'artillerie et de mortier par les forces israéliennes et entre 12 h 30 et 14 h 30 et entre 15 h 5 et 15 h 25 tir d'artillerie par les forces syriennes (échange de feux). Entre 12 h 21 et 13 heures et entre 13 h 55 et 14 heures tir de char par les forces syriennes et entre 12 h 23 et 13 h 45 et entre 14 h 45 et 15 h 15 tir de char par les forces israéliennes (échange de feux). Entre 14 h 46 et 14 h 47 tir de roquette par les forces syriennes.

e) Patrouilles 33 /point 2444-2814 (coordonnées approximatives)/ et 43 /point 2398-2816 (coordonnées approximatives)/ : Entre 12 h 4 et 14 h 30 et entre 14 h 55 et 15 h 25 tir d'artillerie par les forces israéliennes et entre 12 h 35 et 14 h 25 tirs d'artillerie et de mortier par les forces syriennes (échange de feux).

f) PO Two, Three et Five : Entre 12 h 7 et 12 h 55 et entre 13 h 45 et 14 h 15 tir d'artillerie par les forces israéliennes et entre 12 h 10 et 13 h 13 et entre 13 h 53 et 13 h 58 tir d'artillerie par les forces syriennes (échange de feux).

2. Propositions de cessez-le-feu :

A 12 h 32 un cessez-le-feu a été proposé pour l'ensemble du secteur du saillant de Sassa à partir de 13 h 30. Les deux parties ont accepté, mais les tirs se sont poursuivis. A 13 h 35 un second cessez-le-feu a été proposé pour l'ensemble du même secteur à partir de 14 h 30. Les deux parties ont accepté. Néanmoins, les tirs se sont poursuivis jusqu'à 15 h 25 (voir alin. d) et e) du paragraphe 1 ci-dessus).

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues d'Israël selon lesquelles le 26 janvier :

a) A 10 h 45 les forces syriennes auraient ouvert le feu avec un tir d'artillerie à l'est de Kafer Nassej /point 2475-2842 (coordonnées approximatives)/.

b) A 10 h 45 les forces syriennes auraient ouvert le feu avec un tir d'artillerie dans le secteur de Tell Es Seqi /point 2280-2520 (coordonnées approximatives)/.

c) A 11 h 10 les forces syriennes auraient ouvert le feu avec un tir d'artillerie au nord-est de Kafer Nassej.

d) A 12 h 45 les forces syriennes auraient ouvert le feu avec un tir d'artillerie à Tlouf El Fatma /point 2456-2908 (coordonnées approximatives)/.

e) A 13 h 30 et à 14 heures, les forces syriennes auraient ouvert le feu avec un tir d'artillerie à 3 km au nord-ouest de Kafer Nassej.

Les plaintes a), b), d) et e) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU [voir S/11057/Add.264, alin. b)]. La plainte c) n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU.

4. Tirs dirigés contre les installations et le personnel de l'ONU (ou à proximité) :

Patrouille 32 [point 2345-3054 (coordonnées approximatives)] : Entre 12 h 30 et 13 h 15 cinq obus de mortier des forces israéliennes sont tombés à moins de 50 m de la position de la patrouille. Il n'y a eu ni blessés ni dommages matériels (voir par. 1 d) ci-dessus).